



Société anonyme au capital de 1 410 755,75 euros
100 rue La Fayette 75010 Paris
341 765 295 R.C.S. Paris

Descriptif du programme de rachat par Micropole Univers S.A. de ses propres actions voté par l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2009

En application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le présent descriptif du programme décrit les objectifs et les modalités du programme de rachat par la société Micropole-Univers de ses propres actions dans le cadre de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2009.

1. Date de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant autorisé le programme de rachat et décision de mise en œuvre

Autorisation du programme : Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2009.
Décision de mise en œuvre : Conseil d'administration du 11 janvier 2010.

2. Nombre de titres et part du capital détenu par l'émetteur

Au 11 janvier 2010, le capital de la société se compose de 28 215 115 actions, dont 22 460 actions, soit 0,07 % du capital, sont détenues par Micropole Univers S.A.

3. Répartition par objectif des titres que l'émetteur détient directement ou indirectement

Au 11 janvier 2010, Micropole Univers S.A. détient 22 460 actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement.

4. Objectifs du programme de rachat

Les objectifs de ce programme sont, sans ordre de priorité :

- la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- l'attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- la remise ou l'échange d'actions en vue d'opérations de croissance externe,
- la réduction du capital de la société

5. Part maximale du capital, nombre maximal, et caractéristiques des titres de capital que la société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

Le prix maximum d'achat est fixé à 1,30 euros par action (code ISIN FR0000077570).

Micropole Univers SA aura la faculté d'acquérir 7.1 % au maximum du nombre d'actions composant son capital, cette limite s'appréciant sur la base du capital au moment des rachats, ce qui à la date du 11 janvier 2010 correspond à 2 000 000 actions. Le montant maximum consacré à ces acquisitions ne pourra dépasser 2 600 000 €.

6. Durée du programme de rachat

Le présent programme est autorisé pour une durée de dix-huit mois à compter du 12 juin 2009, soit jusqu'au 12 décembre 2010.

Ce descriptif a été transmis à l'AMF. Il est disponible gratuitement au siège social de la société au **100 rue Lafayette, 75010 Paris, France** et sur le site de MICROPOLE UNIVERS (www.micropole-univers.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Un exemplaire sera envoyé sur simple demande.